



Transport

PERMIS C - 19/01/2013

Réf de l'action : ECF T021 indice 03

OBJECTIFS

Etre capable de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises de plus de 3 T 500 de Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.). Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque ne dépassant pas 750 kg P.T.A.C.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 21 ans
- Etre titulaire du permis B en cours de validité
- Etre reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire,
- Savoir lire et écrire la langue Française,
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable.

Nota : Il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Salle de mécanique avec moteurs sur bancs et/ou maquettes (éventuellement),
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Maximum 4 stagiaires par véhicule

HORAIRES

08:30 - 12:00 et 13:30 - 17:00

PROGRAMME

Hors circulation :

- Connaître les règles élémentaires de sécurité comme celles liées au véhicule en marche ainsi qu'à l'arrêt (chargement, déchargement) et connaître quelques notions sur les comportements en cas d'accident.
- Avoir des connaissances générales sur le rôle du transport routier, son organisation ainsi que les règles spécifiques qui lui

sont applicables (réglementation européenne portant notamment sur les temps de conduite et de repos et l'utilisation des moyens de contrôle)

- Avoir des connaissances élémentaires en mécanique permettant de détecter certaines anomalies de fonctionnement pouvant avoir une incidence directe sur la sécurité
- Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul.
- Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

Circulation :

- Montrer une maîtrise suffisante des commandes et accessoires du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- Montrer son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Epreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie C : Hors-circulation et circulation à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie C

DUREE DE LA FORMATION

- 70 heures (sode minimal)
- Option : pour parfaire ses chances de réussite aux examens il est possible d'ajouter une formation complémentaire présentée de 14 heures ou une formation en ligne, pour travailler les questions orales et les fiches écrites d'examen.

Paragraphe OF

SC

Paragraphe commanditaire

FICHE DESCRIPTIVE ANNEXE (ECF.FP.A 004 indice 06)

à un devis, un contrat ou une convention de formation professionnelle
(Voir le règlement intérieur du centre de formation)



Transport

PERMIS C - 19/01/2013

Réf de l'action : ECF T021 indice 03

OBJECTIFS

Etre capable de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises de plus de 3 T 500 de Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.). Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque ne dépassant pas 750 kg P.T.A.C.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 21 ans
- Etre titulaire du permis B en cours de validité
- Etre reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire,
- Savoir lire et écrire la langue Française,
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable.

Nota : Il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Salle de mécanique avec moteurs sur bancs et/ou maquettes (éventuellement),
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Maximum 4 stagiaires par véhicule

HORAIRES

08:30 - 12:00 et 13:30 - 17:00

PROGRAMME

Hors circulation :

- Connaître les règles élémentaires de sécurité comme celles liées au véhicule en marche ainsi qu'à l'arrêt (chargement, déchargement) et connaître quelques notions sur les comportements en cas d'accident.
- Avoir des connaissances générales sur le rôle du transport routier, son organisation ainsi que les règles spécifiques qui lui

sont applicables (réglementation européenne portant notamment sur les temps de conduite et de repos et l'utilisation des moyens de contrôle)

- Avoir des connaissances élémentaires en mécanique permettant de détecter certaines anomalies de fonctionnement pouvant avoir une incidence directe sur la sécurité
- Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul.
- Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

Circulation :

- Montrer une maîtrise suffisante des commandes et accessoires du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- Montrer son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Epreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie C : Hors-circulation et circulation à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie C

DUREE DE LA FORMATION

- 70 heures (sodé minimal)
- Option : pour parfaire ses chances de réussite aux examens il est possible d'ajouter une formation complémentaire présentielle de 14 heures ou une formation en ligne, pour travailler les questions orales et les fiches écrites d'examen.

Paraphe OF

SC

Paraphe commanditaire

FICHE DESCRIPTIVE ANNEXE (ECF.FP.A 004 indice 06)

à un devis, un contrat ou une convention de formation professionnelle
(Voir le règlement intérieur du centre de formation)